# L'Autorité de la concurrence a décidé d'ouvrir une phase d'examen approfondi du rachat de Quartier Français Spiritueux par la COFEPP

Publié le 05 juillet 2011

---

Le 17 mars 2011, la COFEPP a notifié à l'Autorité de la concurrence son intention d'acquérir le contrôle exclusif de Quartier Français Spiritueux, propriété du groupe sucrier Tereos[1].

La COFEPP et ses filiales la Martiniquaise et Bardinet ainsi que Quartier Français Spiritueux sont actifs dans le domaine du rhum et des spiritueux.

**L'Autorité de la concurrence considère que l'opération soulève des doutes sérieux et nécessite l'ouverture d'une phase d'examen approfondi (phase 2).**

Au cours de cet examen, l'Autorité s'attachera notamment à déterminer, en s'appuyant sur une large consultation des acteurs du marché, si l'opération est de nature à porter atteinte à la concurrence dans le secteur du rhum et dans le secteur de la fourniture de divers spiritueux à la grande distribution pour revente sous marque de distributeurs et marques premier prix.

Les textes prévoient que cet examen s'effectue en principe dans un délai de 65 jours ouvrés à compter de l'ouverture de la phase 2, ce délai pouvant être allongé si nécessaire, par exemple pour mener à bien la finalisation d'engagements ou pour tenir compte de la survenance d'un fait nouveau.

*[1]Voir la décision 10-DCC-51 du 28 mai 2010 relative à la prise de contrôle du groupe Quartier Français par Tereos.*

## Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail